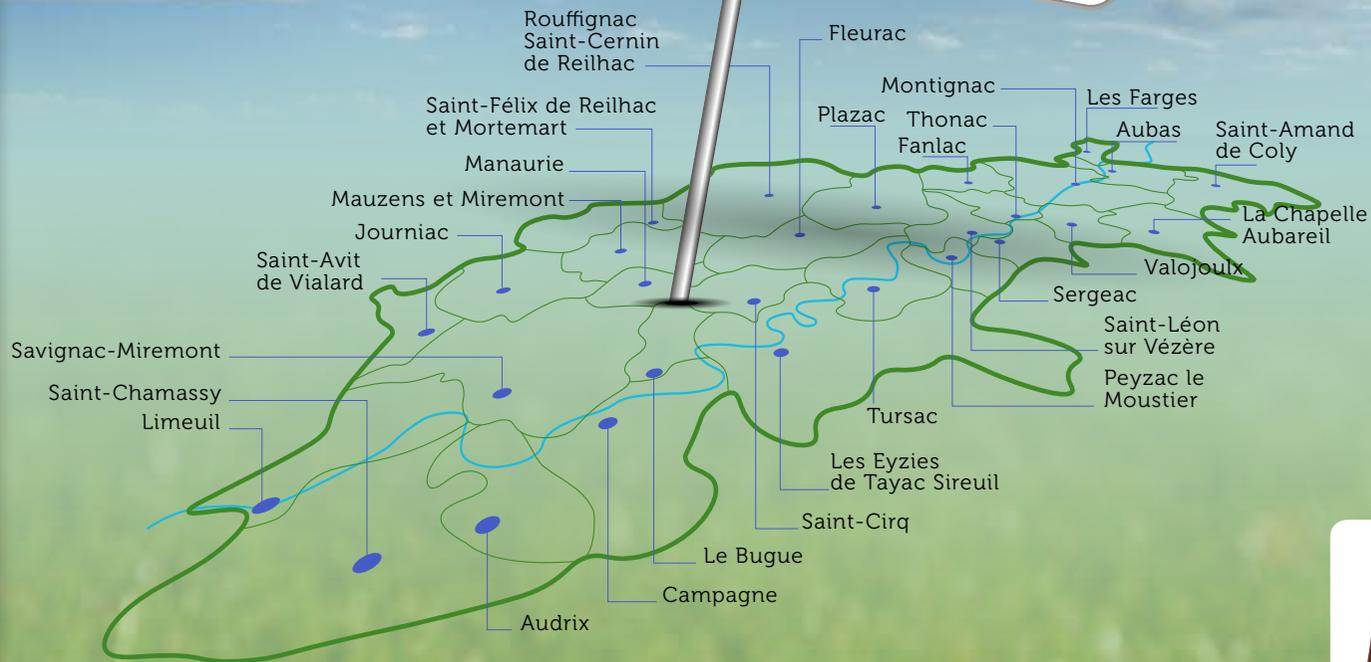


TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



**Votre Communauté de communes
de la vallée de l'Homme labellisée Territoire à Energie Positive
à découvrir pages 4/5**

N°3, 2017

P3 Édito

P4 TEPCV

P6 Urbanisme

P7 Infrastructures

P8 Enseignement
musical

P9 Jeunesse et famille

P10 Tourisme

P12 Voirie et
assainissement

P13 Évolution de
l'intercommunalité

P14 Finances

P16 Nous contacter

Vallée
de l'
Homme
Communauté de Communes



A mi-chemin de notre parcours dans ce mandat, ce journal reprend de manière non exhaustive un ensemble d'actions engagées par notre communauté de communes sur le territoire.

Certes les lois nous poussent souvent à aller plus vite que nous le souhaiterions (notamment la loi NOTRe) en nous conférant des compétences qui incombaient jusque là aux communes, mais il nous arrive aussi de les anticiper pour exercer et financer ces transferts dans les meilleures conditions plutôt que d'attendre la date limite.

C'est le cas, par exemple, en matière d'urbanisme où notre service instructeur traite depuis 2015 plus de 1000 dossiers par an et accompagne l'élaboration du PLU intercommunal qui a bénéficié de subventions tant qu'elles existaient encore à ce niveau là.

Nous avons répondu à plusieurs appels à projets auprès de la Région et de l'Etat en matière de tourisme et d'environnement qui nous ont per-

mis de labelliser la Vallée de l'Homme à plusieurs niveaux tels que ceux développés dans ce bulletin régulièrement accompagnés de subventions très conséquentes en direction de la communauté de communes mais également en faveur des communes porteuses de projets.

Enfin, je voudrais saluer et remercier les élus qui ont validé l'adoption de la Fiscalité Professionnelle Unique évitant ainsi d'accroître la pression fiscale sur les contribuables et permettant d'avoir une majoration de dotation de l'Etat supérieure à 200 000 € pour 2017.

L'ensemble de ces choix contribue à développer notre beau territoire rural en répondant à des problématiques aussi diverses que les services à l'enfance, l'aménagement de nos routes, l'affirmation de notre politique touristique et économique, ou bien encore, une profusion d'actions en faveur du développement durable et de la croissance verte.

Philippe Lagarde
Président de la
Communauté de
Communes de la
Vallée de l'Homme



LA LOI**Quels objectifs ?**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 vise :



Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, les citoyens, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et les producteurs d'énergie sont sollicités. La CCVH a répondu à l'appel à travers la constitution d'un plan d'actions propre à son territoire, pour devenir Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

LE LABEL**Que recouvre-t-il ?**

La communauté de communes est lauréate du label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte attribué par le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer dirigé par Ségolène Royal. Il vient récompenser les collectivités qui ont une démarche active dans la lutte contre le changement climatique. La communauté de communes s'est engagée à mener des actions dans le domaine de la réduction de la consommation en énergie dans les bâtiments et l'espace public, la production d'énergie renouvelable, la préservation de la biodiversité, la diminution des gaz à effet de serre et la promotion de l'éducation à l'environnement.

Au total, ce sont plus de 30 actions qui vont être menées sur le territoire avant fin 2018 par les communes ou la communauté de communes. Certaines d'entre-elles sont d'ores et déjà commencées.

LES FINANCEMENTS**quels chiffres ?****Acquis :**

- 1 380 602 € de dépenses
- 1 004 000 € de cofinancement par le fond de financement de la transition énergétique
- 73% de cofinancement

A venir :

- Environ 1 400 000 € de dépenses pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Environ 1 000 000 € récupérable auprès des fournisseurs d'énergie via les certificats d'énergie bonifiés pour les territoires à énergie positive.

LA DIMINUTION DES POLLUTIONS LIÉES AU TRANSPORT**Vers plus de mobilité électrique**

Les communes de Saint Amand de Coly et de Mauzens et Miremont vont remplacer un de leurs véhicules diesels de plus de 10 ans par un véhicule électrique. Cette opération va permettre d'économiser 59 000 Kg de Co2 par an. Le fond de financement de la transition énergétique est un véritable coup de pouce qui a permis aux élus de s'engager dans cette voie.

L'intercommunalité prévoit de déployer un réseau d'une quinzaine de vélos à assistance électrique dans les principales zones touristiques du territoire. Ce déploiement est prévu pour être effectif lors de la saison touristique de 2018. D'ici là et afin de faire le choix le plus pertinent en termes de modèle de gestion et de qualité de vélo, un test sera mené cet été. L'objectif de cette action est de promouvoir la mobilité douce auprès des touristes, mais aussi des habitants du territoire.

Vers la remise en route de moulins

Les communes du Bugue et des Eyzies ont chacune un moulin qui n'a pas été en marche depuis des années. Grâce aux subventions liées au label territoire à énergie positive pour la croissance verte, ces communes vont pouvoir remettre en état de marche des équipements pour produire de l'hydroélectricité. Une étude est donc lancée pour dimensionner le projet au regard du débit des cours d'eau concernés, s'assurer de la continuité écologique et évaluer l'impact environnemental pour une production d'énergie respectueuse de l'environnement.



Ségolène Royal et Philippe Lagarde lors de la signature de la convention le 20 mars 2017

Semaine européenne du développement durable et fête de la nature.

Le territoire organise entre le 17 mai et le 5 juin une conférence sur les paysages de demain, la diffusion de films à destination des enfants et des adultes au cinéma Vox à Montignac, le nettoyage de la Vézère en canoë...

Renseignements sur www.cc-valleedelhomme.fr et dans l'agenda du site de l'office de tourisme <http://www.las-caux-dordogne.com/fr/agenda-de-las-caux-dordogne>.



Des conseils sur mesure

La communauté de communes va proposer à compter du mois de septembre un service de conseil « énergie » pour les personnes souhaitant construire ou rénover un habitat. Il s'agit de favoriser l'accès à un accompagnement de qualité et à des conseils ciblés à toute personne porteuse d'un projet de travaux de type construction ou de rénovation énergétique en amont du dépôt de permis de construire ou de l'autorisation d'urbanisme. Il doit aussi permettre une meilleure compréhension des démarches techniques et administratives à entreprendre ainsi que des dispositifs d'aides financières en vigueur pour les travaux d'économie d'énergie.

Une attention particulière sera portée à la question du confort d'été car dans un contexte de réchauffement climatique avec des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et longues, la sur-isolation des bâtiments qui augmente les risques d'inconfort d'été et les attentes de la population quant au confort thermique de leur habitat, on constate qu'un recours systématique à la climatisation est de plus en plus fréquent, alors qu'il existe d'autres solutions.

L'engagement de la CCVH c'est aussi :

- production d'énergie photovoltaïque
- sentier pédestre d'éducation à la biodiversité
- étude de faisabilité d'un espace de transformation des produits agricoles
- diagnostics énergétiques des bâtiments publics et rénovations thermiques
- optimisation de l'éclairage public...

ÉLABORATION D'UN PLUI

Les élus du territoire souhaitent la mise en place d'un document d'urbanisme unique sur l'ensemble du territoire intercommunal. C'est dans cette optique qu'a été prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal le 4 décembre 2014.

Les 2 réunions de lancement de juin 2016 ont permis de présenter la démarche et de recueillir les attentes des habitants et élus.

La phase du diagnostic a été depuis réalisée. Elle s'est achevée par 2 réunions de présentation début Avril à Aubas et au Bugue.



Les enjeux identifiés relèvent de plusieurs domaines :

- l'économie, à travers le tourisme, le commerce, l'agriculture, la filière bois, l'économie sociale et solidaire...
- l'habitat et les équipements
- le développement urbain
- le paysage et le patrimoine, dans le cadre particulier de la vallée de la Vézère
- le contexte environnemental, avec les ressources en eau et la protection de la faune et de la flore

L'ensemble de ces éléments sont développés dans le diagnostic, mis à disposition sur le site internet de la CCVH. Des études thématiques ont aussi été rajoutées, ainsi que des brochures (également disponibles en mairie).

Une exposition itinérante se déplacera complémentaiement sur tout le territoire intercommunal.

La phase suivante (PADD: Projet d'Aménagement et de Développement Durables) vise à définir les principes politiques d'aménagement et d'urbanisation, à partir desquels découleront le zonage et le règlement écrit.

+ d'infos à l'adresse suivante :

plui@cc-vh.fr & sur www.cc-valleedelhomme.com

LES ÉTAPES ET LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

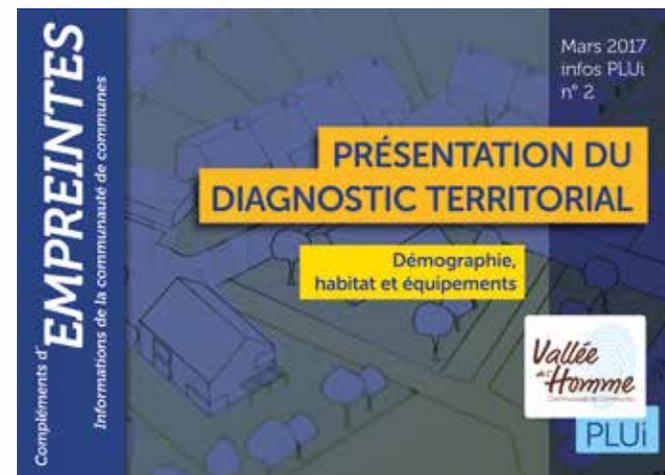


MODIFICATION DES PLU EN COURS

Depuis le lancement de la mission instruction au niveau intercommunal, le 1^{er} juillet 2015, le service urbanisme a reçu un nombre important de demandes d'urbanisme pour la construction d'annexes (telles qu'abris de jardin, garages et piscines), d'extensions, ou encore de changements de destinations.

Si dans la majorité des cas, cela ne pose pas de problème, dans les zones A & N de PLU, il n'est pas possible d'y proposer une suite favorable.

Afin de pallier ces difficultés avant l'approbation du PLUI, une procédure de modification en régie est prévue pour chacun des PLU applicables actuellement : Campagne, Fanlac, Le Bugue, Montignac, Rouffignac Saint Cernin de Reilhac, Saint Léon sur Vézère, Sergeac, Thonac, Valojoux.



Pose de la première pierre

La cérémonie de pose de la première pierre du siège administratif de la CCVH s'est déroulée le 30 janvier 2017 en présence des élus, des services de l'État et des agents. Le Président a présenté le projet d'un bâtiment de forme simple. Le bâtiment sera autonome en consommation énergétique. Des panneaux photovoltaïques, situés sur le toit de sorte à les rendre invisibles par le voisinage, permettent de produire autant d'électricité que celle consommée (21 700 kWh/an).

Ce nouveau pôle accueillera en janvier 2018 les services administratifs et une partie des services techniques de la CCVH. Une antenne sera conservée à Montignac.



© Jean-Luc Kokel

Les entreprises intervenant sur le projet :

Architecte : Atelier Widmann à Montignac

ENTREPRISES DE TRAVAUX :		
Lot n°1 : Gros-œuvre	ENTREPRISE VAUNAC	SARLAT
Lot n°2 : Charpente bois - Bardage	ENTREPRISE LAVERGNE	SARLAT
Lot n°3 : Couverture acier	PASSERIEUX ET FILS	MONTIGNAC
Lot n°4 : Étanchéité	SCEP	BOULAZAC
Lot n°5 : Isolation Thermique par l'Extérieur	ARB FACADE	NESPOULS
Lot n°6 : Menuiserie aluminium	VALBUSA	LE BUGUE
Lot n°7 : Menuiserie bois	ENTREPRISE LAVERGNE	SARLAT
Lot n°8 : Plâtrerie - Peinture	SUDRIE	LE BUGUE
Lot n°9 : Électricité	DOMO 24	MONTIGNAC
Lot n°10 : Chauffage – Ventilation Plomberie – Sanitaire	EIFFAGE ENERGIE	CHANCELADE
Lot n°11 : Carrelage	MATHIEU ET CIE	MARSAC-SUR-L'ISLE
Lot n°12 : Sols souples	MARCILLAC	BERGERAC
Lot n°13 : VRD – Espaces verts	LESPINASSE	TURSAC
Lot n°14 : Installations photovoltaïques	ALLEZ	SARLAT

La rénovation énergétique pour la rentrée

Un projet de rénovation énergétique du bâtiment administratif situé au 3 avenue de Lascaux à Montignac est cours de réalisation. Il est financé à 80% dans le cadre du label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour un montant global de l'opération de 166 000€ HT. La consultation pour le marché de travaux est publiée. Les travaux démarrent en juin pour une livraison avant fin 2017.

Le service public d'assainissement non collectif et une permanence des services administratifs seront maintenus dans cette antenne de la CCVH.

Au rez-de-chaussée de ce bâtiment administratif, un espace de travail partagé est en cours d'aménagement.



TIERS-LIEUX

En route vers un espace de coworking à Montignac

Le tiers-lieu, ou espace de coworking, ou espace de travail partagé, est un lieu hybride, d'abord envisagé comme étant entre le travail et la maison. Il s'agit d'un espace où se croisent des disciplines et des gens qui ne cohabitent pas habituellement. Cette zone neutre vise à faire se rencontrer les acteurs d'un territoire pour qu'ils travaillent ensemble. Pour cette raison, le tiers-lieu se caractérise plus par son fonctionnement que par ce qui s'y passe : il crée les conditions de collaboration et d'échanges en son sein, grâce à un espace convivial et des outils de gestion de projet.

Le lieu prend la forme qui convient aux communautés qui le fréquentent et développent les outils dont elles ont besoin. La philosophie de ce lieu est d'être « le bistrot du coin de l'ère du numérique », en étant un endroit propice à l'innovation, au service d'un territoire.

La CCVH souhaite voir émerger un tiers-lieu au 3 avenue de Lascaux à Montignac. Le projet est en cours de réalisation. Il sera livré à la fin de l'année 2017 et fera partie du réseau de la coopérative des tiers-lieux, coop.tierslieux.net

Pour plus d'information sur ce projet et son fonctionnement vous pouvez contacter la **CCVH au 05 53 51 70 70**.

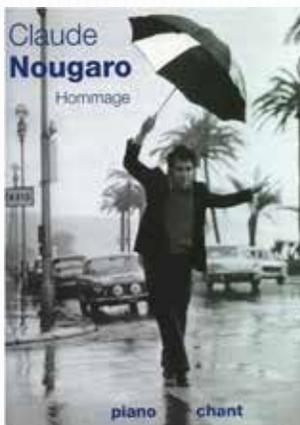
CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Un hommage à Claude Nougaro

Cette année, les élèves et les professeurs de l'Antenne Vallée Vézère du CRD Dordogne montent un spectacle rendant hommage à Claude Nougaro.

Une centaine d'élèves, instrumentistes et choristes, vont s'en donner à cœur joie pour interpréter une quinzaine de chansons de « Nougayork » à « Amstrong » en passant par « Cécile », « Le jazz et la java », etc...

La mise en scène est signée Michel Lassalvetat connu localement pour son travail avec Alain Laugénie (Aragon, Moustaki). Les arrangements musicaux sont réalisés par les professeurs et plus particulièrement par Denis Gauthier qui jouera le rôle de Claude Nougaro. Venez découvrir, redécouvrir cet immense artiste : voir les dates dans l'encart ci-dessous.



L'Orchestre Symphonique Départemental de la Dordogne et l'Orchestre à vents Vallée Vézère à Campagne

Dans le cadre des journées nationales « rendez-vous aux jardins », un concert autour des musiques de films aura lieu le vendredi 2 juin au domaine départemental de Campagne.

Avec la collaboration de l'association « ciné passion en Périgord », les deux orchestres vont interpréter des musiques comme celles du Seigneur des anneaux, Pirates des caraïbes. L'orchestre Vallée Vézère accompagnera en direct un film d'animation intitulé « Mauvaise graine » à point nommé dans un jardin comme celui de Campagne.

Quelques dates :

- **20 & 21 mai** : Journée de la Culture à Montignac avec la participation des orchestres.
- **Hommage à Claude Nougaro** : **Mercredi 10 mai** au centre culturel de Sarlat dans le cadre des « Arts en Folie » à 20h00. - **Samedi 20 mai** à la salle des fêtes de Montignac à 21h00 dans le cadre des 2^{ème} Chaudronnades. - **Dimanche 11 juin** à l'auditorium du Pôle International de la Préhistoire aux Eyzies à 17h00
- **2 juin** : Journée nationale «Rendez-Vous aux jardins», concert de l'orchestre symphonique départemental de la Dordogne et l'Orchestre à vents de la Vallée Vézère autour des musiques de film.

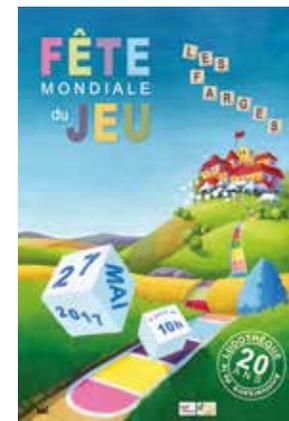


L'orchestre Vallée Vézère accompagnant le film d'animation « Mauvaise graine » au Buisson de Cadouin le dimanche 12 mars 2017

LU DOT HÈQUE

Fête du jeu 2017

La fête du jeu 2017 de la CCVH se tiendra sur la Commune des Farges le 27 mai 2017. Un programme où le jeu sous toutes ses formes sera à la Fête. A l'occasion de cette 20^{ème} édition, le programme sera riche de spectacle vivant, jeux de rôle et de musique. Venez nombreux à cette fête où les familles partagent des temps ludiques et de détente. Contact : **Mme BAGNAUD Mireille** : 05 53 42 22 22.



LES MULTI-ACCUEILS

Les dix ans de la Crèche la souris jaune

L'association la souris jaune et la crèche du Bugue ont célébré les dix ans de la crèche. Parents, membres de l'association et personnels de la crèche ont organisé une soirée cabaret où l'on a pu apprécier l'implication de tous. Une initiative appréciée et saluée par tous les participants à cette belle et joyeuse soirée. Sous la direction de Mme BAERT Florence, l'équipe de la crèche, composée d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'aide-soignant, d'agents d'entretien et d'agents d'animation animent ce lieu de vie sociale du tout jeune enfant et s'efforce à maintenir cette convivialité si appréciée.

MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

L'inauguration de la structure

Le 16 avril 2016 s'est tenue l'inauguration de la nouvelle Maison de l'enfance située sur la commune de Montignac, au lieu-dit le Bleufond. Le Président, Philippe LAGARDE, accompagné des élus locaux, des représentants de l'Etat, de la Région, du Département et en présence du Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne, a coupé le ruban tricolore et ainsi inauguré ce bel équipement destiné aux enfants et aux familles. Cette nouvelle structure se substitue à l'ancienne Maison de l'Enfance où l'accueil des jeunes enfants ne pouvait plus être assuré du fait de la vétusté des locaux, déclarés inadaptes.

Depuis l'ouverture de cette Maison de l'Enfance, les jeunes et les familles sont accueillis dans des locaux adaptés, harmonieux et positionnés à proximité des équipements sportifs et culturels. Cette proximité permet aux enfants de participer à de nombreuses actions éducatives et de connaissances tels que les jeux sportifs, la musique, la lecture, le cinéma, patrimoine....



© Jean-Luc Kokel

La Maison de l'Enfance et des Loisirs, un projet qui propose aux familles des services d'éveil et d'accueil éducatif. Ces services publics facilitent l'organisation quotidienne des familles et facilitent la conciliation « vie familiale et vie professionnelle ». La Maison de l'enfance c'est ; une crèche de 20 places, une Ludothèque, un Relais d'Assistants Maternels, un Accueil de Loisirs Sans Hébergements de 60 places et de grands espaces extérieurs dédiés aux enfants et familles. La Maison de l'Enfance a été soutenue par l'Etat, Le Conseil Régional, Conseil Départemental et La Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne. Contact et Information sur le site internet www.cc-valleedelhomme.fr

Des lieux d'éveil et d'expression de la citoyenneté

Des accueils périscolaires qui ont permis une offre éducative et ludique de qualité en limitant les inégalités d'accès aux loisirs et en instaurant une gratuité pour toutes les activités proposées dans le cadre des TAP. Au cours de l'année 2016/2017 se sont plus de 100 ateliers qui sont proposés aux 1000 enfants scolarisés sur tout le territoire de la CCVH. Jeux sportifs, éveil musical, ateliers autour du développement durable, art lyrique, théâtre, arts créatifs, connaissance de la ressource locale et des langues étrangères... animent les programmes d'activités des TAP dans tous les établissements maternels et primaires de la CCVH. Afin de satisfaire ce temps éducatif, instauré suite à la réforme des rythmes scolaires, la CCVH prévoit chaque année un budget de 200 000 €.

Des accueils de loisirs, lors des vacances scolaires, qui ont accueilli 304 enfants et proposé des programmes d'activités selon des thématiques choisies par les équipes d'animation. Les ALSH de la CCVH qui se situent à Rouffignac, Montignac et Aubas ont permis à de nombreux enfants de partager des activités collectives. Durant la période estivale des séjours ont été organisés et ont permis à de nombreux enfants de vivre des vacances collectives au bord de l'océan. Des actions autour du cinéma et de l'image animée ont suscité l'envie aux jeunes protagonistes de réaliser un court métrage. Enfin, la découverte du monde en s'appuyant sur le festival de Musique et de Danse du Monde a enrichi la connaissance des enfants.

L'Amicale de Montignac gère deux accueils de loisirs. Le premier, Les cro-mignons, accueille les enfants lors des vacances scolaires au sein de la nouvelle Maison de l'Enfance. Le second, le Festi-jeunes, est destiné à des jeunes de 12 à 17 ans où 100 jeunes, durant une quinzaine de juillet, s'impliquent dans des initiatives citoyennes notamment en s'appuyant sur le festival de musique et de danse du monde.

Par ailleurs, il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2017 les accueils de loisirs situés sur la commune d'Audrix sont sur le territoire de la CCVH. En effet, la commune d'Audrix, comme la commune de Limeuil, ont intégré notre Communauté de Communes suite à la réforme territoriale.



© pixabay.com

NF ENVIRONNEMENT « SITE DE VISITE »

Trois sites de visites de la Vallée de la Vézère décrochent l'écolabel national !



Depuis le printemps 2016, Le Gouffre de Proumeyssac, La Roque Saint Christophe Fort et Cité Troglodytiques, et le Château de Hautefort ont œuvré à l'obtention de l'écolabel national NF Environnement «sites de visite».

Diagnostic, plan d'actions, progression et investissement personnel, étaient les maîtres mots de ces sites soucieux d'agir pour la préservation de l'environnement. Cette démarche lancée par l'office de tourisme porte ses fruits.

Aujourd'hui ces trois sites labellisés NF Environnement «sites de visite» positionnent la Vallée de la Vézère comme territoire pilote pour cette labellisation. En effet, seulement quatre sites de visite sont labellisés en France à ce jour dont trois situés en Vallée de la Vézère.

Félicitations à ces trois nouveaux labellisés !



Gouffre de Proumeyssac



Château de Hautefort



La Roque-Saint-Christophe

TOUR DE FRANCE

Mardi 11 juillet 2017, la 10^{ème} étape du Tour de France sera 100% Périgourdine et descendra la Vallée de la Vézère pour rejoindre Bergerac par la Vallée de la Dordogne.

Vous souhaitez mettre en place une action de communication lors de cette journée, n'hésitez pas à contacter l'Office de Tourisme



DESTINATION DURABLE D'EXCELLENCE

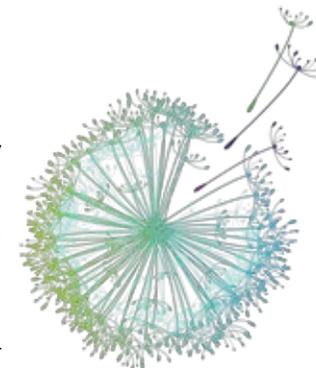
La Vallée de la Vézère s'engage

La stratégie touristique mise en place en 2016 en partenariat avec la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort via un appel à projet régional est de positionner la Vallée de la Vézère comme une destination durable d'excellence.

Plus précisément ...

La structuration touristique de la grande vallée a vocation à développer un tourisme durable. Les grands axes de développement pour 2017 sont :

- renforcer le contact humain afin de créer des expériences de séjour au plus près de la vie locale,
- recentrer la consommation touristique sur le territoire,
- mettre en place une charte environnementale d'engagements pour les professionnels du tourisme,
- communiquer et promouvoir une destination riche de patrimoines et agissant pour la préservation de son environnement.



2017
ANNÉE INTERNATIONALE
DU TOURISME DURABLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Envie de découvrir la Vallée de la Vézère de manière ludique et en dehors des sentiers battus; à pied, à vélo ou en voiture, l'Office de Tourisme développe en 2017 des circuits via l'application Guidigo.



L'OFFICE DE TOURISME SE DÉPLACE HORS LES MURS

Face au constat qu'un touriste sur 9 passe la porte d'un office de tourisme, celui de Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère a décidé en 2016 d'aller à la rencontre des visiteurs sur le territoire. En 2017, retrouvez-le sur les marchés diurnes, lors de manifestations importantes et sur les aires de camping car publiques.

Site internet : www.lascaux-dordogne.com

Facebook : [Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère](https://www.facebook.com/Lascaux-Dordogne,ValléeVézère)

Twitter : [@lascauxdordogne](https://twitter.com/lascauxdordogne) (twitter.com/lascauxdordogne)

Le mag'Vézère : mag.lascaux-dordogne.com

GEOCACHING

Invasion de Poi'z en Vallée de la Vézère #Terra-Aventura Nouvelle Aquitaine



En 2010, le Limousin s'est lancé dans l'aventure du Geocaching made in Limousin : Terra-Aventura.

Le Géocaching? Qu'es Aquo?

C'est un loisir qui consiste à utiliser la technologie de géo-positionnement (GPS) pour rechercher ou dissimuler un contenant « cache » ou « géocache » dans divers endroits du monde.

Après un développement en Limousin et en Charente, les Poi'z viennent à la conquête de la Nouvelle Aquitaine et notamment de la Vallée de la Vézère. Un circuit à Montignac sera développé retraçant l'histoire commerciale de la ville. Un second circuit sera développé à Audrix sur la thématique du patrimoine environnemental. Dès juin 2017 vous pourrez aller à la quête des Poi'z sur ces deux circuits et découvrir autrement le territoire.

N'attendez pas, téléchargez dès aujourd'hui l'application et allez tester cette chasse aux trésors en Limousin ou en Charente. www.terra-aventura.fr



ET AUSSI :

Rencontres du tourisme

Le 17 mars dernier, l'Office de Tourisme Lascaux Dordogne, Vallée Vézère a organisé les Rencontres du Tourisme au Pôle International de la Préhistoire. C'était l'occasion pour les professionnels du tourisme du territoire de se rencontrer, de découvrir le bilan et les projets de l'office ainsi que d'échanger. Vous pouvez consulter le résumé des rencontres sur pro.lascaux-dordogne.com

Point sur l'année 2016

- 156 800 visiteurs accueillis dans les 4 bureaux d'information touristique
- Hausse de la fréquentation du bureau du Bugue de 25% suite au déménagement
- Un tiers des personnes accueillies en office était étranger (Anglais, Allemands, Hollandais, Belges, Italiens, Nord Américains)
- Plus de 10 000 demandes par an sont traitées (téléphones, mails, courriers)

LASCAUX, CENTRE INTERNATIONAL DE L'ART PARIÉTAL

Ouverture de Lascaux

Depuis le 15 décembre 2016, Lascaux se révèle à vous dans le nouvel écrin du Centre International de l'Art Pariétal.

1.5km

sépare Lascaux, Centre International de l'Art Pariétal de la grotte originale

20 000 ans d'histoire

900m²

de parois inédites reproduisant la grotte originale à 100% et à échelle réelle

8 500m²

d'espace de visite

6 salles

d'exposition retraçant l'histoire de la découverte de Lascaux, sa place dans l'art pariétal mondial et la création contemporaine

Et la fréquentation ?

Du 15 décembre 2016 à mi avril 2017, Lascaux, Centre International de l'Art Pariétal a accueilli 100 000 visiteurs (au dessus du prévisionnel)

2017 : objectif de fréquentation 400 000 visiteurs

Et Lascaux 2 ?

le site a ré-ouvert ce 1^{er} avril pour des visites approfondies d'une heure et demi débutant de la grotte originale et finissant dans Lascaux 2 où la visite y est privilégiée et intimiste.

SPANC

Le programme d'aide à la réhabilitation en cours

L'agence de l'eau Adour Garonne, dans le cadre de son 10^{ème} programme d'aides, propose une aide financière à hauteur de 80% du montant des travaux pour des opérations groupées de réhabilitation dirigées par la communauté de communes. Le montant éligible des travaux est plafonné à 5250 euros.

La communauté de communes a souhaité s'inscrire dans ce programme pour faire bénéficier de ces subventions au plus grand nombre.

Les critères d'éligibilité à l'aide sont :

- l'installation d'assainissement a été réalisée avant 1996,
- l'habitation concernée est une résidence principale et a été acquise avant 2011,
- le dernier contrôle de l'assainissement par le SPANC date de moins de 4 ans,
- un écoulement d'eaux vannes avec rejet chez un tiers a été constaté.



Si votre situation intègre ces critères et que vous souhaitez participer à la prochaine opération de réhabilitation veuillez contacter le **SPANC (Antenne de Montignac au 05-53-51-10-76, antenne des Eyzies au 05-53-35-05-43).**



VOIRIE

Elagage : rappel des obligations des riverains

Les riverains d'une voie intercommunale (ou communale) doivent entretenir la végétation située sur leurs propriétés en bordure de la voie publique. A cet effet ils doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies au droit de l'emprise du domaine public (= chaussée + les accotements + le fossé et talus éventuels).

En l'absence d'entretien, la végétation grandissante est la cause de nombreux désordres : dégradation rapide de la chaussée car celle-ci reste humide (formation de nids de poule,...), risque d'accrochage des branches par les camions ou tracteurs, risque d'accident en gênant la visibilité (implantation d'une haie dans un virage,...), risque d'accident grave si un arbre tombe sur la chaussée ou sur un véhicule (notamment lors d'une tempête), risque de coupure de câbles EDF ou téléphone.

La responsabilité des riverains serait engagée en cas d'accident.



RANDONNÉES

L'entretien quotidien des sentiers

La communauté de communes est responsable de l'entretien de 650 Km de chemins de randonnées. Dans la majeure partie des cas, il s'agit de chemins ruraux et de voies communales mis à disposition de la CCVH uniquement pour l'entretien dans le cadre d'une activité de randonnées. Les chemins restent donc propriété des communes. Quelques centaines de mètres appartiennent à des privés qui ont bien voulu signer une convention de passage permettant la libre circulation des randonneurs en échange d'un entretien régulier par la CCVH.

Il existe deux types de balisage qui diffèrent en fonction de l'usage. Les sentiers de randonnées réalisés dans le cadre du plan départemental des itinéraires de randonnées sont balisés par des poteaux en bois avec des capuchons jaunes ou verts en fonction du type de chemin. Ils sont ouverts à la circulation pédestre, équestre et des vélos. Ils font en moyenne entre 4 et 15 Km. Des parcours plus spécifiques à la pratique du VTT ont été créés dans le cadre d'une convention avec la Fédération Française de Vélo. Les parcours font alors 5 à 70 Km. le balisage est un carré de 10x10 cm avec un triangle et deux ronds.

Tous ces itinéraires sont disponibles à l'office de tourisme.

N'hésitez pas à nous contacter si vous constatez un défaut d'entretien de ces parcours : contact@cc-vh.fr





La loi NOTRe, Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 vient modifier les compétences des intercommunalités en les augmentant progressivement de 2016 et 2020.

ÉCONOMIE

Un champ d'actions élargi pour la CCVH

La loi NOTRe vient élargir le champ d'actions des intercommunalités en matière de développement économique.

Cette loi confie à la Région la responsabilité exclusive de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire. Elle exerce cette responsabilité, notamment, à travers l'élaboration d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDEII), document de programmation à valeur prescriptive.

De leurs côtés, les intercommunalités sont désormais obligatoirement compétentes pour la promotion touristique, les actions de développement économique, la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire et les zones d'activité économique. Bien sûr, les actions de la CCVH doivent être menées en cohérence avec le schéma régional.

La communauté de communes, avec accord express des communes, était déjà compétente pour la promotion touristique. C'est ainsi qu'a été créé l'office de tourisme Lascaux Vallée Vézère sous forme d'établissement public il y a quelques années.

Dans le domaine du développement des entreprises et du commerce, la compétence de la CCVH se limitait à la création de nouvelles zones d'activité économique. Aujourd'hui, elle doit aussi assurer la gestion des zones existantes et peut mener toute autre action de développement économique. Les zones concernées sont notamment celles de Montignac et de Rouffignac.

Par ailleurs, d'un commun accord entre les communes et la CCVH, le développement du commerce en centre-bourg reste du ressort des communes.



© pixabay.com

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

LA CCVH compétente depuis le 1^{er} janvier

Suite à la loi Besson de 2000, le Conseil Départemental de la Dordogne a réalisé un Plan Départemental relatif à la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage. Le souhait du Département et de l'Etat (cosignataire du plan) est de répondre à l'attente de cette population.

Ce schéma prévoit des aires de grand passage pour recevoir de grands groupes de 50 à 200 caravanes voyageant ensemble, des aires d'accueil pour toutes les villes de plus de 5 000 habitants et quelques autres et des aires de petit passage qui viennent en complément des aires d'accueil. Elles accueillent de façon discontinue et sur de courtes durées les gens du voyage. Bien que non obligatoires, elles sont inscrites dans le schéma départemental.

Sur le territoire de la CCVH, seule la commune du Bugue a été identifiée dans ce schéma pour une aire de petit passage. Cette mention visait à inscrire un espace existant depuis des années sur la commune à proximité du centre des finances publiques, sur lequel vivent plusieurs familles et qui accueille régulièrement des gens de passage.

Ce schéma est actuellement en cours de révision. Lorsqu'il sera adopté, la CCVH fera les investissements nécessaires pour être en conformité avec le schéma. L'intercommunalité est en effet compétente depuis le 1^{er} janvier pour l'accueil des gens du voyage, il s'agit d'une disposition de la loi NOTRe.

A VENIR

De nouvelles compétences pour les années à venir

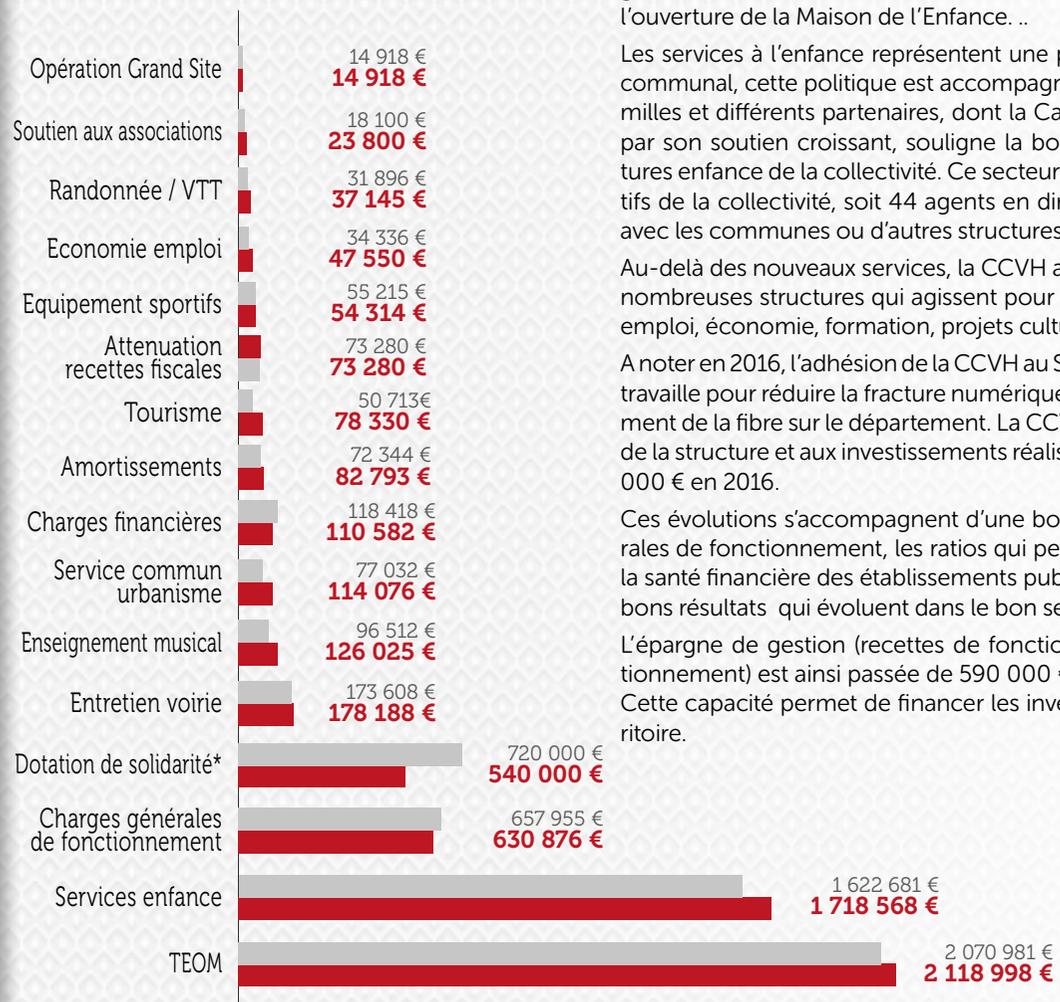
La loi prévoit de confier à l'échelon intercommunal de nouvelles compétences en 2018 et 2019. La CCVH sera donc compétente :

- 2018 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- 2020 Eau et assainissement collectif. A l'heure actuelle, la CCVH ne gère que l'assainissement non collectif à travers le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

■ année 2015 ■ année 2016

*Dotation de solidarité dégressive : recettes fiscales reversées aux communes de la partie du territoire qui a subi une hausse de fiscalité en 2014.



LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN QUELQUES CHIFFRES

Les résultats de l'année 2016 permettent de conforter la stabilité financière de la collectivité

En effet, l'excédent de fonctionnement autour de 800 000 € permet de maintenir une capacité d'autofinancement confortable.

Sans nouvelle évolution de la fiscalité, la CCVH a pu couvrir les dépenses nouvelles liées à la mise en place de nouveaux services depuis 2014 : mise en place du service urbanisme, temps d'activités périscolaires induits par la réforme des rythmes scolaires, nouvelle organisation des services à l'enfance à Montignac depuis l'ouverture de la Maison de l'Enfance...

Les services à l'enfance représentent une part importante du budget intercommunal, cette politique est accompagnée par une participation des familles et différents partenaires, dont la Caisse d'Allocations Familiales qui, par son soutien croissant, souligne la bonne gestion des diverses structures enfance de la collectivité. Ce secteur emploie près de 70 % des effectifs de la collectivité, soit 44 agents en direct et une vingtaine mutualisés avec les communes ou d'autres structures.

Au-delà des nouveaux services, la CCVH accompagne financièrement de nombreuses structures qui agissent pour le développement du territoire : emploi, économie, formation, projets culturels.

A noter en 2016, l'adhésion de la CCVH au Syndicat Périgord Numérique qui travaille pour réduire la fracture numérique et notamment pour le déploiement de la fibre sur le département. La CCVH participe au fonctionnement de la structure et aux investissements réalisés, un coût global de près de 60 000 € en 2016.

Ces évolutions s'accompagnent d'une bonne maîtrise des charges générales de fonctionnement, les ratios qui permettent une rapide analyse de la santé financière des établissements publics montrent que la CCVH a de bons résultats qui évoluent dans le bon sens.

L'épargne de gestion (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) est ainsi passée de 590 000 € en 2014 à 800 000 € en 2016. Cette capacité permet de financer les investissements nécessaires au territoire.

■ année 2016 ■ année 2015

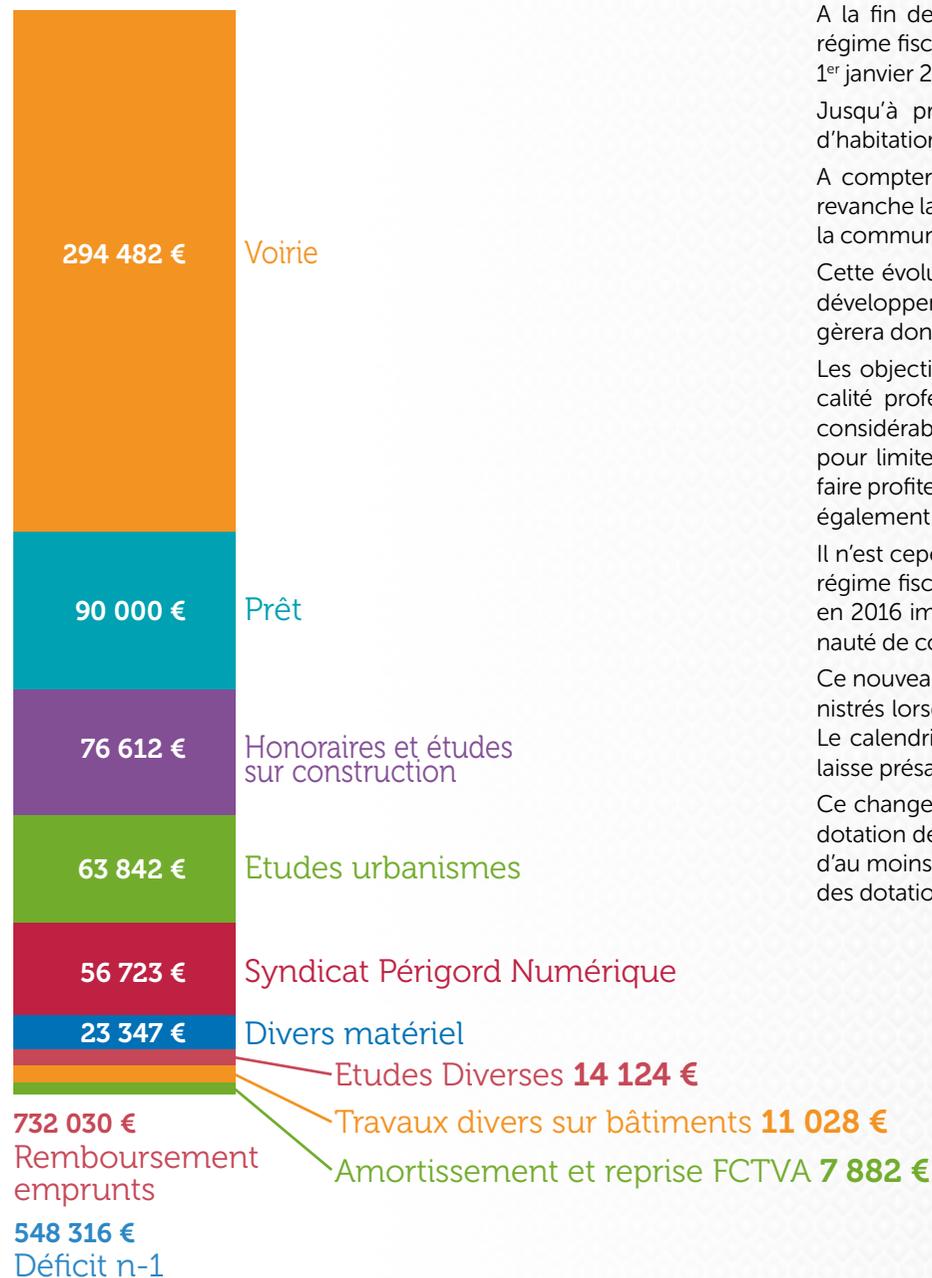


RÉSULTAT 2016 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVH :

Dépenses de fonctionnement	5 949 443 €
Recettes de fonctionnement	6 749 248 €
Excédent de clôture	799 805 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2016 :



Changement de régime fiscal pour anticiper l'avenir

A la fin de l'année 2016, le conseil communautaire a voté le changement de régime fiscal, à savoir le passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Jusqu'à présent la CCVH percevait une fiscalité additionnelle sur les taxes d'habitation, taxes foncières et une part additionnelle sur la fiscalité professionnelle.

A compter de 2017, la part additionnelle sur les ménages sera maintenue, en revanche la totalité de la fiscalité professionnelle perçue sur le territoire reviendra à la communauté de communes.

Cette évolution vient accompagner le transfert de la compétence économie. Le développement économique du territoire revient à l'échelon intercommunal qui gèrera donc également la fiscalité professionnelle.

Les objectifs en matière économique sont d'arriver à terme à harmoniser la fiscalité professionnelle sur les 28 communes (même si les écarts ne sont pas considérables, 10 années de lissage sont prévues pour minimiser les évolutions), pour limiter la concurrence entre les communes pour l'accueil des entreprises, faire profiter à l'ensemble du territoire des richesses économiques et faire assumer également à l'ensemble les éventuels risques.

Il n'est cependant pas question d'amputer les communes de leurs ressources. Ce régime fiscal prévoit un reversement des recettes perçues sur chaque commune en 2016 imputées du montant des éventuelles charges transférées à la communauté de communes par le biais d'une attribution de compensation.

Ce nouveau régime permettra ainsi d'assurer une neutralité fiscale pour les administrés lorsque les compétences passeront des communes à l'intercommunalité. Le calendrier des transferts fixé par la loi NOTRe et autres réformes territoriales laisse présager une forte évolution des intercommunalités d'ici 2020.

Ce changement de catégorie permettra en outre à la CCVH de prétendre à une dotation de fonctionnement de l'Etat bonifiée en 2017, une aide complémentaire d'au moins 200 000 €, qui sera la bienvenue en cette période de baisse générale des dotations.



Aubas | Audrix | Campagne | Fanlac | Fleurac
Journiac | La Chapelle Aubareil | Le Bugue
Les Eyzies de Tayac-Sireuil | Les Farges
Limeuil | Manaurie | Mauzens-Miremont
Montignac | Peyzac-Le Moustier

Vallée de l' Homme

Communauté de Communes

Plazac | Rouffignac Saint-Cernin de Reilhac
Saint-Amand de Coly | Saint-Avit de Vialard
Saint-Chamassy | Saint-Cirq
Saint-Félix de Reillac et Mortemart
Saint-Léon sur Vézère | Savignac de Miremont
Sergeac | Thonac | Tursac | Valojouls

email : contact@cc-vh.fr | site internet : www.cc-valleedelhomme.fr

Siège Social

Place de la Mairie
24620 Les Eyzies de Tayac
05 53 45 43 91

Antenne de Montignac

3, avenue de Lascaux
24290 Montignac
05 53 51 70 70

Antenne de Rouffignac (service Urbanisme)

Mairie (2^{ème} étage)
24580 Rouffignac
Saint-Cernin de Reilhac
05 53 02 50 20
urbanisme@cc-vh.fr

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES :

Ardeoin Bouchekif, a.bouchekif@cc-vh.fr

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE :

Anne Peyre, a.peyre@cc-vh.fr

CHARGÉE DE PROJETS :

Marie-Laure Villesuzanne,
m-lvillesuzanne@cc-vh.fr

CHARGÉ DES AFFAIRES JURIDIQUES

ET SUIVI DE PROJETS :
Daouda Coundoul, d.coundoul@cc-vh.fr

PAIE ET RESSOURCES HUMAINES :

Sylvie Maluret, s.maluret@cc-vh.fr

COMPTABLE ET RELATION FOURNISSEUR :

Catherine Favrat, c.favrat@cc-vh.fr

SECRÉTAIRE :

Mélina Meekel, m.meekel@cc-vh.fr

DIRECTRICE ÉDUCATIVE DES ACCUEILS DE LOISIRS
ET RESPONSABLE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES
MASCOTTES » :

Rosita Sépart, r.separt@cc-vh.fr

RESPONSABLE DES ACCUEILS DE LOISIRS
DU BUGUE ET DE ROUFFIGNAC :

Nathalie Pivost, n.pivost@cc-vh.fr

RESPONSABLE DU CENTRE DE LOISIRS
« LES P'TITS LOUPS » :

Nadia Boudraa, n.boudraa@cc-vh.fr

DIRECTRICE DES CRÈCHES

« LES LOUPIOTS » & « LES LUTINS » :
Coralie Laval, c.laval@cc-vh.fr

DIRECTRICE DE LA CRÈCHE « LA SOURIS JAUNE » :

Florence Baert, f.baert@cc-vh.fr

RESPONSABLE DU RELAIS D'ASSISTANTES
MATERNELLES « LES P'TI D'HOMMES » :

Géraldine Kleber,
ram.lesptidhommes@orange.fr

LUDOTHÉCAIRE :

Mireille Bagnaud, m.bagnaud@cc-vh.fr

TECHNICIENS SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (SPANC) :

Caroline Guilloteau,
c.guilloteau@cc-vh.fr, Montignac
Morgan Laval,
m.laval@cc-vh.fr, Montignac
Guillaume Marcel,
g.marcel@cc-vh.fr, Les Eyzies

TECHNICIEN SPANC ET VOIRIE :

Arnaud Soulette, a.soulette@cc-vh.fr

RESPONSABLE DU SERVICE URBANISME :

Pierre Boulanger, p.boulanger@cc-vh.fr

INSTRUCTRICES ADS

Géraldine Lagrèze, g.lagreze@cc-vh.fr
Emilie Dalbavie, e.dalbavie@cc-vh.fr
Laurène Constantin-Peron, l.constantin@cc-vh.fr



Imprimé sur du papier recyclé 170g cyclus offset.